

*Date de dépôt : 18 juin 2014*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à la question écrite urgente de M. Romain de Sainte Marie :  
Trams « Tango » : des millions pour des trams qui ne roulent pas ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 6 juin 2014, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*Les Transports publics genevois ont commandé 33 trams « Tango » à l'entreprise Stadler Rail en 2010 pour un montant total de 170 millions CHF.*

*Ces trams ont été commandé à un moment où l'on pensait que le prolongement jusqu'à Bernex serait réalisé en 2014, raison pour laquelle les trams prévus ne sont pas utiles pour le moment. De plus, avec le refus par le peuple, dimanche 18 mai 2014, d'un financement de la part du canton de Genève pour la construction de P+R en France voisine, il est légitime de craindre le pire sur l'extension du réseau de trams TPG, notamment l'extension jusqu'à Saint-Julien.*

*A l'heure actuelle, seulement 19 trams « Tango » circulent sur le réseau. Les 13 autres trams ne peuvent y circuler par manque de place. Par conséquent, les TPG doivent verser à Stadler Rail une pénalité annuelle de 1,5 million pour ne pas recevoir ces 13 trams.*

*Il est prévu que les travaux de la ligne de Saint-Julien débutent en 2017. Néanmoins, il est impossible de dire si la ligne sera en service en 2019, en 2020 ou en 2021. D'autre part, le Grand Conseil a voté le 22 mars 2012 un crédit d'investissement de 150 millions CHF pour la construction d'un dépôt de trams et de bus sur le site de « En Chardon ».*

*Dimanche 18 mai 2014, la majorité des Genevois a accepté l'initiative « Stop aux hausses des tarifs des Transports publics genevois (TPG), ce qui devrait entraîner un manque à gagner pour les TPG de l'ordre de 20 millions CHF. Il devient urgent de prendre des mesures d'économie ou d'accroître le financement des TPG de la part du canton pour maintenir l'offre des transports.*

*Dès lors, mes questions sont les suivantes :*

- Le Conseil d'Etat compte-t-il prendre des mesures au plus vite concernant les 13 trams « Tango » en attente de livraison qui coûtent 1,5 million CHF chaque année aux TPG ?*
- Quel est l'état d'avancement de la construction du dépôt « En Chardon » ? Pour quand est prévu son entrée en fonction ?*
- Ce dépôt permettra-t-il d'accueillir ces 13 trams ?*
- A combien s'élève l'estimation totale des pénalités qui seront versées à Stadler Rail ?*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le contexte budgétaire actuel a amené le Conseil d'Etat à revoir la planification des extensions de lignes de tramways en cohérence avec le plan décennal des investissements approuvé en septembre 2013. Le report dans le temps de la mise en exploitation des extensions des lignes de tramways engendre de fait un décalage identique de la livraison du matériel roulant nécessaire à leur exploitation :

- Tram Genève – Saint-Julien : Mise en service fin 2019 – Premier tronçon
- TCOB – Prolongement de Bernex : Mise en service fin 2019
- Tram Grand-Saconnex (TNGS) : Mise en service fin 2024
- Tram Annemasse : Mise en service non définie.

Actuellement, les rames Tango en attente de livraison sont stockées dans les usines Stadler, à l'état de caisses nues, c'est-à-dire sans équipements électriques ni de traction, sans aménagements intérieurs, sans vitres, ce qui représente 15% de leur valeur totale. De plus, certains composants sont déjà produits chez les sous-traitants et se trouvent en stock, par exemple la climatisation, etc., dont la valeur représente environ 15% du total. Les caisses valent donc actuellement près du tiers du prix d'achat total.

Il revient à l'Etat de Genève de préciser la planification du financement, de la réalisation et de la mise en exploitation des extensions tramways. Le Conseil d'Etat doit également valider le concept d'exploitation du réseau circulant sur les infrastructures fixes tramways. Sur la base de ces informations, les Transports publics genevois (TPG) définiront les besoins en matériel roulant, qualitativement et quantitativement, pour être en mesure d'exploiter le réseau conformément au souhait de l'Etat. Les TPG définiront le calendrier de livraison du matériel roulant nécessaire et intégreront au plan financier pluriannuel des contrats de prestations successifs les enveloppes financières nécessaires à ces acquisitions. Il convient de préciser que les TPG sont les seuls propriétaires et financeurs de leur matériel roulant, à l'instar de la Société des Mouettes genevoises navigation (SMGN) avec ses bateaux ou des CFF avec leurs trains.

Il est important de rappeler que dans le plan directeur des transports collectifs couvrant la période 2011-2014, les extensions prévues nécessitaient l'acquisition de 32 véhicules. Après validation avec le département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement (DIME), les TPG ont commandé ces 32 tramways sur ce contrat de prestations 2011-2014. Le financement et la garantie du Conseil d'Etat ont fait l'objet d'une sollicitation à l'ex-DIME et au département des finances, qui ont validé ces requêtes.

Le montant total négocié contractuellement par les TPG pour le report de livraison de 3 ans et demi (début de livraison actuellement planifié pour fin 2016) s'élève à 5 184 732 F comprenant les coûts du matériel, le stockage, les prolongements des garanties des fournisseurs, la remise en fabrication, etc. En fonction des orientations que l'Etat choisira, ces pénalités devront être recalculées ou un autre scénario pourrait être envisagé (interruption de la commande, revente des véhicules à un tiers, lancement d'un nouvel appel d'offres, etc.). Les TPG étudient avec le fournisseur toutes les variantes pour minimiser, voire éliminer les impacts financiers négatifs liés à ces reports.

Concernant le dépôt et centre de maintenance « En Chardon », les travaux préparatoires du projet ont débuté dans le courant de l'été 2013 et ils sont terminés. Quant aux travaux de gros œuvre, ils débiteront à la fin de l'été 2014. La planification générale du projet prévoit que la réalisation du bâtiment s'étale sur une période de 48 mois. La mise en service est prévue pour le début de l'année 2019.

Il sera possible d'accueillir dans ce dépôt 70 tramways de 44 mètres. Le solde des « Tango » à livrer et les véhicules actuellement remisés au rondou de Carouge pourront être accueillis sur le site d'En Chardon. Du point de vue du remisage des tramways, le site d'En Chardon a été dimensionné pour accueillir les véhicules nécessaires à l'exploitation des extensions citées en préambule.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

#### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
François LONGCHAMP